

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 JUIN 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_142 : INSTAURATION D'UN TARIF POUR LA PRISE EN CHARGE DES
DÉCHETS DE PLÂTRE

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni au Grand Théâtre d'Albi le mardi 29 juin 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU

Membres excusés :

Madame Martine LASSERRE, Messieurs Frédéric CABROLIER, Ghislain PELLIEUX, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Roland GILLES (pouvoir à Michel FRANQUES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Gilbert HANGARD), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marie-Claire GEROMIN (pouvoir à Pierre DOAT)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

N° DEL2021_142 : INSTAURATION D'UN TARIF POUR LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS DE PLÂTRE

Pilote : Gestion des déchets

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers, la collectivité peut prendre en charge les déchets d'activités assimilés aux déchets ménagers provenant des entreprises professionnelles.

Une nouvelle filière spécifique de recyclage des déchets de plâtre est mise en place au sein des déchetteries du grand Albigeois. Elle permettra de détourner de l'enfouissement environ 10 à 15 % des déchets actuellement enfouis dans la catégorie tout venant.

Le site de traitement des déchets de Ranteil permet la prise en charge de déchets d'activités des professionnels à condition qu'ils soient assimilables aux déchets ménagers ; le site de la déchetterie de Saint-Juéry est également équipé pour recevoir ces mêmes déchets.

Les tarifs appliqués aux professionnels pour la prise en charge de leurs déchets font l'objet d'une délibération annuelle (dernière en date du 15 décembre 2020) prenant en compte l'évolution des coûts de prise en charge et de traitement ainsi que, le cas échéant, des taxes associées.

La collectivité doit néanmoins s'attacher à ne pas faire supporter le coût de gestion de ces déchets professionnels sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Ainsi une tarification spécifique est nécessaire pour assurer leur financement.

Le tarif proposé pour la prise en charge des déchets de plâtre, à partir du 1^{er} juillet 2021, est de 130 € la tonne.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

FIXE le tarif pour la prise en charge des déchets de plâtre applicables aux apports des déchets des professionnels à 130 € la tonne,

DÉCIDE de sa mise en application à compter du 1er juillet 2021 et jusqu'à nouvelle délibération tarifaire,

DIT QUE les recettes correspondantes seront constatées au budget primitif de l'année en cours et seront versées au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses).

Pour extrait conforme,
Fait le 29 juin 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL